

La Réserve climatique: un outil pour optimiser la commercialisation du vin?

Alexandre MONDOUX¹, Bastien CHRISTINET¹, Roxane FENAL¹ et Olivier VIRET²

¹ CHANGINS Haute école de viticulture et œnologie, route de Duillier 50, 1260 Nyon

² Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, avenue de Marcelin 29, 1110 Morges

Renseignements: Alexandre Mondoux, +41 22 363 40 23, e-mail: alexandre.mondoux@changins.ch, www.changins.ch



© Carole Parodi, Agroscope

Introduction

Des réglementations de l'offre vinicole existent dans différents pays. Elles ont pour but d'assurer une stabilité quantitative et qualitative de l'offre face aux aléas climatiques, aux évolutions des modes de consommation et aux variations des marchés. En France, plusieurs régions ont mis en place, entre autres, un système de Réserve interprofessionnelle (Abellan, 2020) qui s'apparente à celui de la Réserve climatique. La Réserve interprofessionnelle est la mise en réserve d'un volume d'une appellation produit dans le cadre du rendement

annuel. Ces volumes sont commercialisables sous l'appellation d'origine protégée sur décision de l'interprofession (en fonction du marché ou d'une demande individuelle d'une exploitation). L'objectif de la Réserve interprofessionnelle est d'améliorer et de stabiliser le marché commun du vin en lissant les volumes commercialisés afin d'éviter de trop grandes variations (INAO, 2018). Cette démarche a également pour but de lisser les prix et de disposer de quantités suffisantes à mettre en marché lors de faibles récoltes (Mondoux et al., 2021a).

En Suisse, les chocs climatiques (fig. 1) qui affectent le vignoble sont de plus en plus récurrents. Pour le canton de Vaud, il est possible de citer la grêle (2013), la sécheresse (2015), le gel (2017) ou les problèmes phytosanitaires (drosophile en 2014 ou mildiou en 2016 et 2021). La vendange 2021 n'est pas épargnée par ces épisodes (gel, mildiou et grêle). Les quotas viticoles, introduits initialement pour des raisons de qualité du raisin, sont fixés au niveau des cantons avec un rendement maximum fédéral pour les vins blancs AOC (appellation d'origine contrôlée) en Suisse romande (1,4 kg/m²). En effet, l'instrument des quotas possède une influence uniquement sur la production. Cette influence est relative, puisque les taux d'atteintes des quotas pour le Chasselas dans le canton de Vaud varient de 2000 à 2018 entre 60% et 95% en fonction des conditions climatiques des millésimes.

Au-delà des quotas viticoles, les vins vaudois, et plus généralement les vins suisses, ne possèdent pas de système de régulation de l'offre vinicole. Lorsque la production de vin baisse en raison d'aléas climatiques, cela impacte négativement les parts de marché des vins suisses. En effet, d'un point de vue statistique, la variation du niveau de récolte permet d'expliquer 37% de la variation des parts de marché des vins suisses (OFAG, 2021). Les parts de marché perdues sont ensuite difficiles à regagner, car elles sont remplacées par des vins étrangers, notamment dans les linéaires de la grande distribution. Le pouvoir explicatif de la récolte

sur les parts de marché semble donc être déterminant et atteste de l'importance de garantir un niveau de disponibilités stable (Mondoux *et al.*, 2021b). De plus, deux déclassements de vins AOC en qualité inférieure ont été financés par la Confédération et les cantons ces dernières années (2013 et 2020). Ces mesures exceptionnelles et coûteuses sont le signe d'un fonctionnement peu efficient du marché des vins suisses.

Le système de Réserve climatique a pour but d'offrir un outil permettant à une interprofession de gérer la commercialisation des vins de l'appellation.

Une Réserve climatique est définie dans cette étude comme la possibilité de récolter une quantité de raisin à l'intérieur du quota cantonal AOC (inférieur ou égal au rendement maximum fédéral pour les AOC) dont la commercialisation en vin serait différée. Chaque année, trois actions sont possibles.

- **Constitution:** sur décision de l'organe compétent, qui donne la possibilité de récolter une certaine quantité dans le but de constituer une Réserve climatique, sur une base régionale et volontaire.
- **Libération:** sur décision de l'organe compétent, libération de tout ou d'une partie de la réserve. Les quantités concernées sont dès lors commercialisables. Le vin libéré répond aux exigences de l'AOC en respectant le rendement fédéral maximal.
- **Dissolution:** la dissolution de la Réserve climatique (vins AOC) qui n'aurait pas été libérée au-delà d'un certain temps (à définir) implique un déclassement des vins dans une catégorie inférieure à l'AOC.

Les quantités totales mises en Réserve climatique cumulées ne doivent pas dépasser un certain seuil (par exemple, la Réserve climatique cumulée ne doit pas dépasser 0,4 kg/m² pour le Chasselas). La réserve fonctionne sur le principe d'un stock roulant, qui consiste à remplacer chaque année le vin en réserve par une quantité identique du nouveau millésime (rafraîchissement). La Réserve climatique pourrait donc être stockée au sein d'une cuve contenant de «l'AOC commercialisable». Le stockage de la Réserve climatique incombe au premier encaveur de la vendange en question dans la région de production.

Résumé

L'introduction d'une Réserve climatique pour le Chasselas vinifié en catégorie AOC offre la possibilité de récolter une quantité de raisin dont la commercialisation en vin serait différée jusqu'à l'autorisation de l'autorité compétente. Selon les simulations effectuées à l'échelle du canton de Vaud (2000–2018), l'augmentation de consommation liée à la libération de la Réserve climatique serait comprise entre 2 et 10 millions de litres par région viticole vaudoise. Sur la période analysée, il est possible d'observer des hausses de chiffres d'affaires pour les régions AOC vaudoises entre 1,2% et 3,3% pour le Chasselas. La Réserve climatique pourrait constituer un système complémentaire à celui des limitations de production (déjà existant), qui ne permet pas d'avoir une influence significative sur les quantités mises sur le marché. Ce nouvel outil peut permettre d'éviter d'adopter des mesures exceptionnelles et coûteuses comme des déclassements (2013–2020), ainsi que de faire face aux aléas climatiques et aux problèmes phytosanitaires.

L'OSMV (Observatoire suisse du marché des vins), centre de compétences en économie viticole basé à Changins, a simulé l'effet potentiel de l'introduction d'une Réserve climatique pour le Chasselas pour une région AOC vaudoise donnée (Mondoux *et al.*, 2021a).

Matériel et méthodes

L'existence d'une Réserve climatique implique qu'elle soit comprise à l'intérieur du quota AOC, tout en respectant le rendement maximum fédéral pour les vins blancs en Suisse romande (1,4 kg/m²). Dans ce mandat, il est fait l'hypothèse que le quota AOC annuel était de 1,4 kg/m² et que la production immédiatement

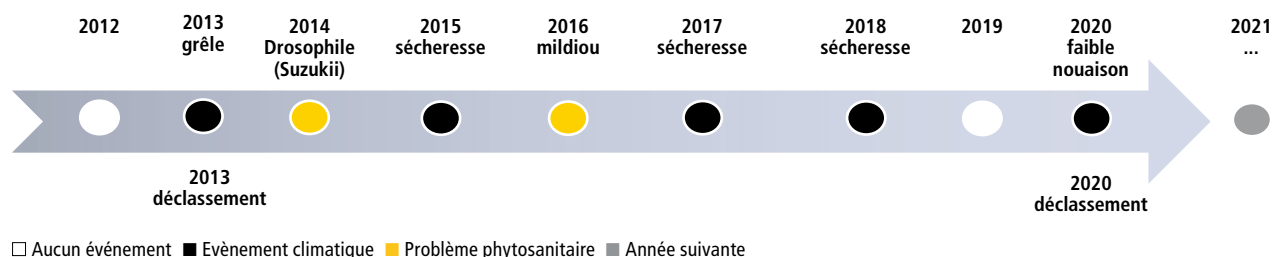


Figure 1 | Chocs climatiques et problèmes phytosanitaires pour la viticulture vaudoise (2012–2020).

commercialisable de Chasselas est inchangée par rapport à la production effective. Chaque année, la production maximale pour la Réserve climatique est égale à 1,4 kg/m² moins le quota AOC réel (en kg/m²). Dans tous les cas, la Réserve climatique ne peut pas dépasser 0,2 kg/m². Pour les années (2000 et 2001) où le quota réel AOC est égal au rendement maximum fédéral (2000 et 2001), on définit que le quota AOC réel était de 1,3 kg/m². Dans ce cas, la production maximale pour la réserve est de 0,1 kg/m². La production AOC effective est inchangée, car inférieure à 1,3 kg/m².

La simulation de l'impact économique d'une Réserve climatique proposée se déroule en quatre étapes.

Etape 1 – Simulation de la consommation année par année

Constitution: si Récolte N > Consommation N.

Lorsque la récolte de l'année N (année en cours) est supérieure à la consommation de l'année N, l'hypothèse retenue est qu'une quantité supplémentaire aurait pu être récoltée pour être mise en réserve. Pour exprimer les quantités en kg/m², un coefficient de 0,8 est utilisé pour obtenir une quantité en litres/m² (correspondant à un taux de pressurage hypothétique d'un maximum de 80%). Ensuite, la production maximale pour la Réserve climatique est multipliée par la surface de Chasselas et par le taux d'atteinte de l'année en question, afin d'obtenir la quantité effectivement mise en réserve. Ceci tout en respectant les hypothèses des maximums de 0,2 kg/m² annuellement et 0,4 kg/m² de manière cumulée. Le taux d'atteinte est calculé en fonction de la surface, de la production et du quota pour le Chasselas de la région en question (DGAV, 2019 a-e).

Libération: si les vins en stock au 31 décembre correspondent à moins de 16 mois de consommation (N < 16), considérés comme optimum pour le marché du Chasselas. Dans ce cas, l'hypothèse retenue est que les stocks sont insuffisants pour satisfaire la demande. Il serait donc pertinent de libérer tout ou une partie de la Réserve climatique.

La consommation potentielle augmente de la quantité égale à la différence de volume entre 17 mois de consommation et le nombre de mois de consommation effectifs (pour autant que les quantités en Réserve climatique soient suffisantes).

Etape 2 – Simulation des occurrences de la consommation

Les années où la consommation augmente grâce à la Réserve climatique, celle-ci a une influence sur la consommation des années suivantes. C'est ce que l'on

appelle «l'occurrence de consommation». L'exemple des linéaires en grande surface permet d'illustrer ce propos, car lors de petites récoltes de vins suisses, les linéaires sont remplacés par des vins étrangers. L'année suivante, il est difficile de reprendre la place occupée l'année précédente par les vins étrangers dans les linéaires. Cela montre l'influence de la consommation en année t sur les années suivantes.

Le vecteur autorégressif (*vector autoregression* – VAR) est utilisé pour estimer l'influence des consommations et productions antérieures sur la consommation actuelle (Angrist & Pischke, 2008; Imbens & Wooldridge, 2009; Mondoux, 2018). Dans une situation sans Réserve climatique, les variations de disponibilités sont uniquement égales à la production (les stocks ne sont donc pas pris en compte selon les hypothèses générales). Dans une situation avec Réserve climatique, les disponibilités sont égales à la production plus la quantité de Réserve climatique libérée (on considère que l'entier des quantités libérées est consommé). La méthode de la régression linéaire OLS (méthode des moindres carrés ordinaires, *ordinary least squares* – OLS en anglais) entre la consommation au temps t sur les consommations passées (t-1, t-2, etc.) ainsi que les productions passées (t-1, t-2, etc.) montre le lien entre ces deux variables et leurs valeurs rétroactives suivantes (Canova & Ciccarelli, 2013):

$$C_t = \beta_{10} + \beta_{11}C_{t-1} + \dots + \beta_{1p}C_{t-p} + \gamma_{11}P_{t-1} + \dots + \gamma_{1p}P_{(t-p)} + \epsilon_{1t}$$

- C_t correspond au logarithme naturel de la consommation du vin analysé en année t, C_{t-1} en année t-1, et ainsi de suite jusqu'à t-p;
- P_t correspond au logarithme naturel de la production du vin analysé en année t, P_{t-1} en année t-1 et ainsi de suite jusqu'à t-p;
- les coefficients β et γ sont estimés dans chaque équation par la méthode de régression linéaire OLS et peuvent être interprétés comme des pourcentages de variation (voir étape 3 pour plus de détails).

Concrètement, toutes les années qui suivent la libération de toute ou d'une partie de la Réserve climatique seront influencées par cette hausse de consommation. La production plus les quantités libérées (et consommées) sont définies comme des disponibilités. Selon les hypothèses de l'analyse, la hausse de consommation potentielle liée aux occurrences est toujours puisée dans les stocks existants.

Dans cette étude, la relation entre les disponibilités antérieures (t-1, t-2, t-3, etc.) et la consommation actuelle (année t) est statistiquement significative uniquement pour les disponibilités t-1 (voir tab. 1). Si la Réserve

climatique est libérée en $t-1$ (cette quantité est considérée comme intégralement consommée), alors la consommation en t sera plus élevée (car l'offre est plus élevée). Pour calculer cette consommation, la différence (en %) de disponibilité en $t-1$ (entre la consommation effective et potentielle) est multipliée par le coefficient de régression (voir tab 1). Puis le résultat est additionné avec la consommation calculée à l'étape 1. Cette quantité représente la hausse de quantités consommées suite à l'influence des occurrences.

Etape 3 – Simulation des prix:

Afin d'estimer l'élasticité-prix (Marks, 2015) pour mesurer l'évolution du prix en grande distribution en fonction de la consommation simulée (tous canaux de distribution confondus), le modèle économétrique suivant se base sur une régression linéaire (méthode OLS) des données en série temporelle (observation d'une variable dans le temps). Cette équation permet d'estimer l'élasticité-prix avec les données de la grande distribution (Mondoux, 2018):

$$\ln(\text{quantité}_t) = \alpha + \beta \ln(\text{prix}_t) + \epsilon_t$$

L'indice t représente la période concernée (mois). α représente une constante, ϵ_t le terme d'erreur. La transformation en logarithme naturel de la quantité de vin [$\ln(Q_t)$] et du prix du vin [$\ln(P_t)$] permet d'obtenir le coefficient β , qui mesure l'élasticité-prix correspondant au pourcentage de variation de quantité (Q) étant donné un pourcentage de variation de prix (P):

$$\beta = \frac{\frac{\partial Q_t}{Q_t}}{\frac{\partial P_t}{P_t}}$$

Etape 4 – Simulation des chiffres d'affaires

Le calcul du chiffre d'affaires potentiel est obtenu en multipliant la consommation estimée (tous canaux de distribution confondus), simulée grâce aux occurrences par l'évolution calculée des prix en grande distribution.

Tableau 1 | Coefficient de régression des productions antérieures sur la consommation (occurrences).

Régression entre productions antérieures et consommation actuelle	Effet disponibilités (t-1) sur consommation (t)	Significativité statistique
Région viticole vaudoise (Chasselas)	32,0%	< 1%

Résultats et discussion

Sur la base des simulations réalisées entre 2000 et 2018, une partie de la récolte aurait pu être mise en réserve les années 2000, 2001, 2007, 2008, 2009, 2011, 2016, 2017 et 2018 (fig. 2). Toutes ces années ont des taux d'atteinte des quotas supérieurs à 72%. La production totale (réelle et RC) est par exemple de 1,31 kg/m² en 2000 (1,22 kg/m² directement commercialisable et 0,09 kg/m² en RC). Les histogrammes jaunes correspondent à la production réelle en kg/m².

Le maximum mis en réserve en 2018 est de l'ordre de 800 000 litres (fig. 3), alors qu'au niveau cumulé, la Réserve atteint un peu plus de 1 800 000 litres en 2011 (fig. 3). La courbe grise correspond aux quantités cumulées stockées comme Réserve climatique, alors que les histogrammes verts représentent les quantités mises en réserve annuellement. Il est intéressant de comparer la taille de cette Réserve climatique pour cette appellation avec le déclassement intervenu en 2012–2013 (1 739 419 litres dans le canton de Vaud). Un constat similaire s'applique avec une Réserve de 1 830 779 litres en 2018 pour cette région et un déclassement total de 1 938 518 litres en 2020 pour les vins vaudois. L'existence d'une Réserve climatique pourrait permettre d'éviter ces mesures exceptionnelles en régulant les quantités mises sur le marché annuellement.

En assurant un volume commercialisé constant, la Réserve climatique permet une augmentation de la consommation de 5% entre 2000 et 2018 (fig. 4). Cet impact positif se déploie en 2005–2006 et entre 2012 et 2016. Etant donné les stocks élevés de 2019 et 2020, des libérations n'auraient pas été pertinentes, mais des constitutions de Réserve climatiques auraient été possibles ces deux années, selon les hypothèses générales. La ligne grise correspond à la tendance de baisse de consommation (-9%) de vin blanc (suisse et étranger) >

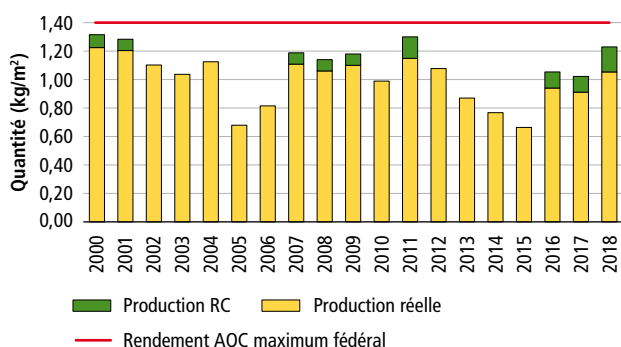


Figure 2 | Production réelle (en moyenne kg/m²) et Réserve climatique (en moyenne kg/m²) d'une région viticole vaudoise pour le Chasselas – Données Canton de Vaud (2000–2018).

en Suisse entre 2000 et 2018. Les histogrammes jaunes représentent la consommation effective des années en question, alors que ceux en bleu représentent la consommation simulée année par année avec la présence d'une Réserve climatique (étape 1). Ceux en noir correspondent à la consommation simulée selon les occurrences (étape 2).

De 2000 à 2018, le prix moyen pondéré est d'environ 15.50 fr./litre, alors que le prix moyen pondéré et simulé est en baisse de -2,0% (fig. 5). Comme l'élasticité-prix est négative, plus la consommation simulée (fig. 4, histogrammes noirs) est grande par rapport à la consommation effective (fig. 4, histogrammes jaunes),

plus le prix simulé (fig. 5, courbe noire) est faible par rapport au prix effectif (fig. 5, courbe jaune).

Sur l'ensemble de la période et selon le résultat des simulations, le chiffre d'affaires augmente par rapport à une situation sans Réserve climatique, mais la tendance reste baissière (fig. 6). Le chiffre d'affaires augmente principalement entre 2005 et 2006 et entre 2012 et 2016.

Selon l'analyse, le système actuel de fixation des quotas de production avant les vendanges n'est pas performant en matière de régulation de l'offre de vins du fait que le taux d'atteinte des quotas est fortement influencé par les conditions climatiques du millésime,

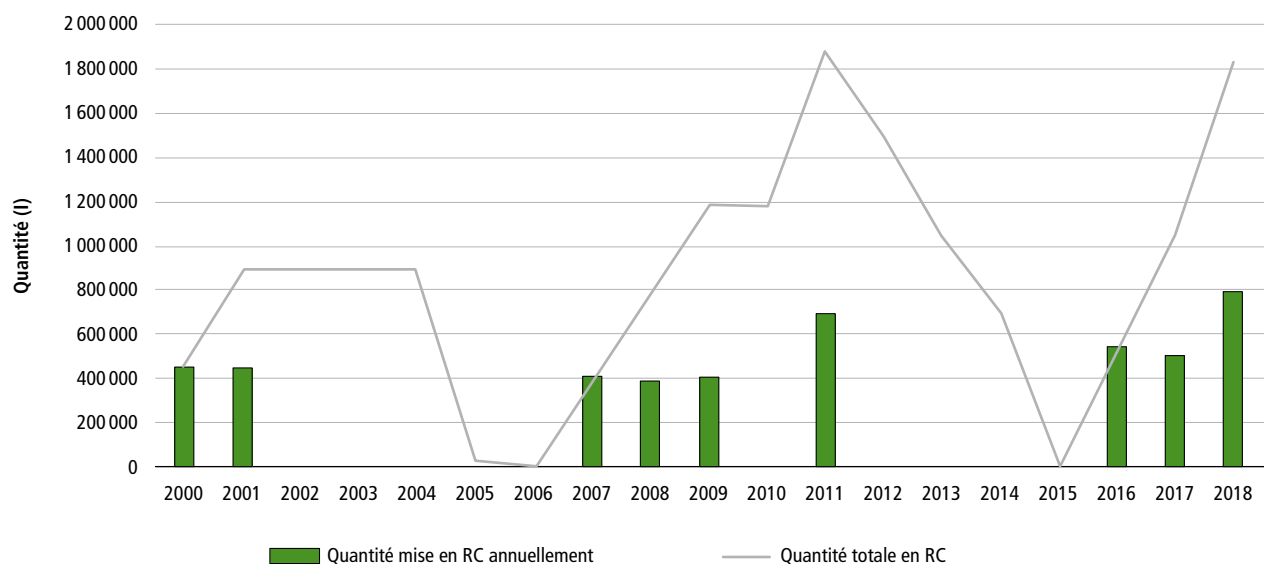


Figure 3 | Evolution des quantités en Réserve climatique d'une région viticole vaudoise pour le Chasselas – Données Canton de Vaud (2000–2018).

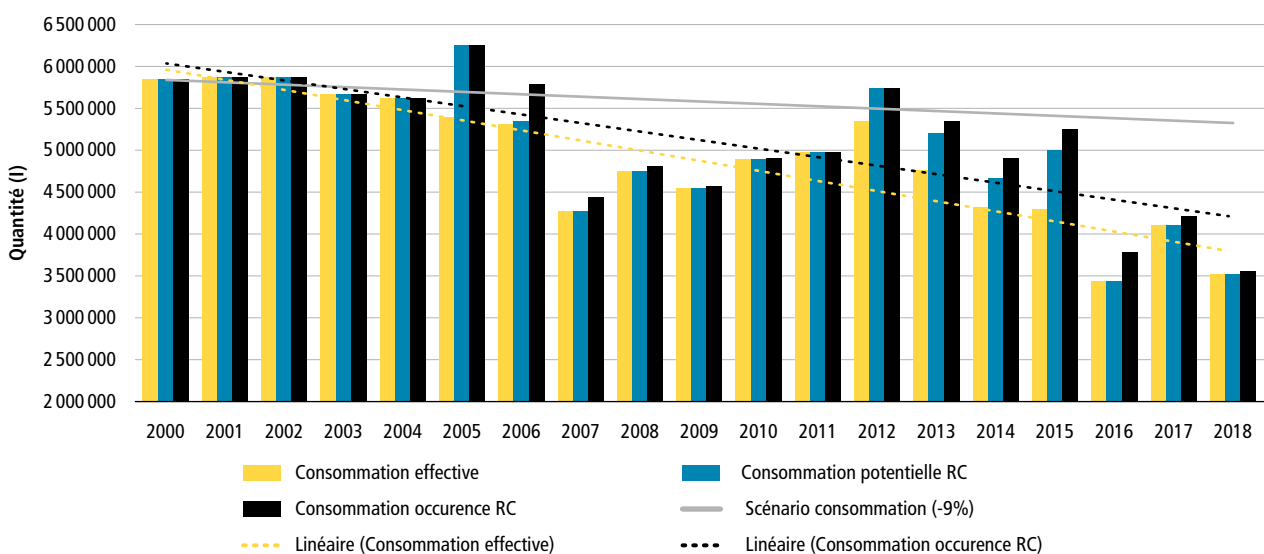


Figure 4 | Simulation de la consommation avec Réserve climatique (en noir) ou sans (en jaune) tous canaux de distribution confondus d'une région viticole vaudoise pour le Chasselas – Données Canton de Vaud (2000–2018).

en particulier les risques de gel, la coulure et le millerandage, la grêle ou la sécheresse. A titre d'exemple, le poids des baies de Chasselas peut varier de 2,7 à 3,7g en fonction des conditions climatiques et influence considérablement le taux d'atteinte des quotas (Viret *et al.*, 2020). La simulation économique de l'introduction d'une Réserve climatique montre qu'il aurait été préférable d'agir en amont en mettant une partie des volumes AOC en réserve plutôt que de les déclasser à grand frais pour l'Etat dans une catégorie inférieure.

Il est possible de citer deux caractéristiques du marché suisse des vins qui rappellent la difficulté à intégrer une solution commune de gestion de l'offre. La pre-

mière est la concurrence monopolistique caractéristique du monde viticole, qui réduit l'impact d'une solution globale puisque les produits sont très différenciés. La deuxième est la fragmentation du marché des vins suisses (six régions viticoles et 63 AOC pour 15000 ha) et une production différenciée en termes de cépages. Cette fragmentation rend difficile la reconnaissance d'une identité claire des vins suisses sur le marché par rapport aux vins étrangers. Cette identité est également affaiblie par la possibilité de coupage et assemblage. Cela justifie donc l'approche (utilisée dans ce mandat) de simulation d'impact par région pour un seul cépage.

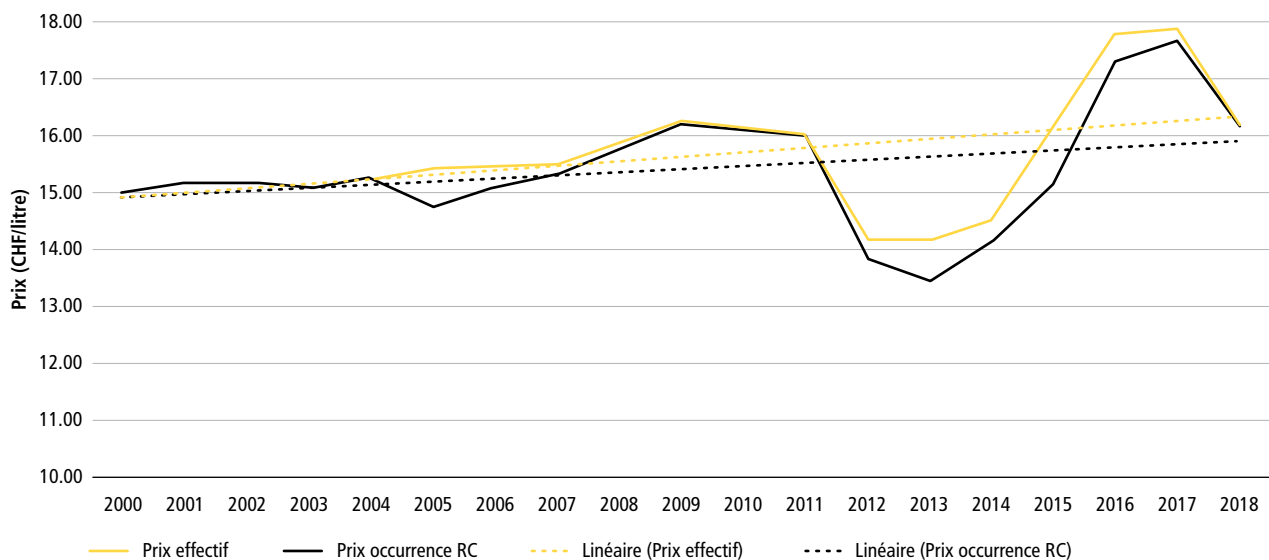


Figure 5 | Simulation des prix avec Réserve climatique (en noir) ou sans (en jaune) en grande distribution d'une région viticole vaudoise pour le Chasselas – Données de vente panel Nielsen (2012–2018), IPC (2000–2011), Canton de Vaud (2000–2018).

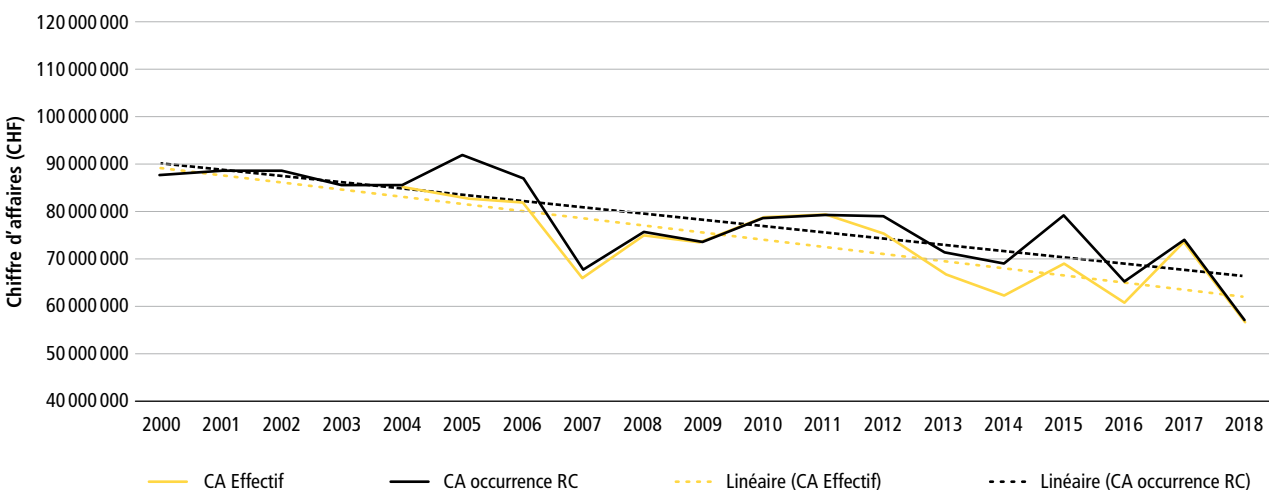


Figure 6 | Simulation du chiffre d'affaires avec Réserve climatique (en noir) ou sans (en jaune) d'une région viticole vaudoise pour le Chasselas – Données de vente panel Nielsen (2012–2018), IPC (2000–2011), Canton de Vaud (2000–2018).

Une solution possible pour implémenter une Réserve climatique serait sa gestion par les interprofessions régionales. Elles pourraient le faire sur la base du droit privé, qui régirait les droits et obligations de ses membres.

La Réserve climatique pourrait constituer un système complémentaire à celui des quotas déjà existant. Cela permettrait de définir un quota fixe, à l'intérieur duquel un quota «Réserve climatique» serait adapté chaque année. En effet, les analyses de l'OSMV démontrent que l'effet du quota actuel, variable annuellement, n'a pas une influence significative sur le chiffre d'affaires de la branche par rapport à une situation de quota fixe. Une solution pourrait être un quota fixe pour la production, ainsi qu'un quota variable lié à la commercialisation (Réserve climatique). Cet outil devrait permettre de gérer l'offre viticole en amont afin d'éviter de prendre des mesures palliatives et coûteuses comme les déclassements.

Conclusions

- Les déclassements de vin AOC en 2013 et 2020 sont le signe que le fonctionnement du marché des vins suisses pourrait être amélioré.
- L'instrument des quotas (fixes ou variables) ne permet pas d'avoir une influence significative sur les quantités produites.
- L'augmentation de la consommation potentielle avec une Réserve climatique s'élève entre 2 et 10 millions de litres de Chasselas vinifié en catégorie AOC par région vaudoise sur la période 2000–2018.
- Selon la simulation réalisée, l'augmentation du chiffre d'affaires pour la filière viticole vaudoise sur la période 2000–2018 se situe entre +1,2% et +3,3%. ■

Remerciements

Cette étude a vu le jour dans le cadre d'un mandat financé par la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV, Etat de Vaud), dont la réalisation a été confiée à l'Observatoire suisse du marché des vins (OSMV) de CHANGINS Haute école de viticulture et œnologie. L'équipe de l'OSMV remercie chaleureusement l'Etat de Vaud pour la confiance.

Bibliographie

- Abellan A., 2020. Réserve interprofessionnelle pour réduire le surstock de Bordeaux. *Vitisphère et La Vigne*, 16.07.2020, www.vitisphere.com (consulté le 11.05.2021).
- Angrist J. D. & Pischke J.-S., 2008. Mostly Harmless Econometrics: An Empiricist's Companion. *Princeton University Press* 52, 503-504.
- Canova F. & Ciccarelli M., 2013. Panel Vector Autoregressive Models: A Survey. *Working Paper Series* 1507, European Central Bank.
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), 2019a. Contrôle officiel de la vendange (2008–2018).
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), 2019b. Registre cantonal des vignes (2008–2018).
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), 2019c. Etat des stocks au 31.12 – Exploitation des données (2012–2019).
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), 2019d. Contrôle officiel de la vendange (2012–2019).
- Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), 2019e. Quantités de production maximales de raisins (2000-2019).
- Imbens G. W. & Wooldridge J. M., 2009. Recent Developments in the Econometrics of Program Evaluation. *Journal of Economic Literature* 47, 5–86.
- Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), 2018. *Le Volume complémentaire individuel (VCI)*, guide explicatif, novembre 2018.
- Marks D., 2015. *Wine and Economics: Transacting the Elixir of Life*. Edward Elgar Publishing Limited.
- Mondoux A., Christinet B. & Fenal R., 2021a. Rapport intermédiaire Mandat Canton de Vaud/OSMV: Quotas de production, Réserve climatique et AOP/IGP viticoles. Observatoire suisse du marché des vins (OSMV), CHANGINS Haute école de viticulture et œnologie.
- Mondoux A., Christinet B. & Fenal R., 2021b. Rapport Marché suisse des vins (année 2020). Observatoire suisse du marché des vins (OSMV), CHANGINS Haute école de viticulture et œnologie, Swiss wine promotion.
- Mondoux A., 2018. *Four Essays in Wine Economics: An Empirical Approach with Swiss Panel Data*, KOF Swiss Economic Institute, KOF Dissertation Series, ETH Zurich.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG), 2021. L'année viticole 2020, statistiques vitivinicoles.
- Viret O., Spring J.-L. & Zufferey V., 2020. Chaleur printanière, été indien et crise sanitaire ont marqué l'année viticole 2020. *Revue suisse Viticulture, Arboriculture, Horticulture* 52(6): 362–373.

Summary ■ **The Climate Reserve: a tool to optimize wine commercialization?**

The introduction of a Climate Reserve for Chasselas vinified in AOC category implies the possibility of harvesting a quantity of grapes whose commercialization in wine would be delayed, until it is approved by the relevant authority. According to simulations carried out at the level of the canton of Vaud (2000–2018), the increase in consumption linked to the release of the Climate Reserve would be between 2 and 10 million liters per Vaud wine region. Over the period analyzed, it is possible to observe a turnover increase for the AOC Vaud wine regions between 1,2% and 3,3% for Chasselas. The Climate Reserve could be a complementary system to the existing production quotas, which do not have a significant influence on the quantities sold. This new tool could make it possible to avoid adopting exceptional and costly measures such as (wine) downgrading (2013–2020), to deal with climatic hazards and plant health problems.

Key words: Wine economics, wine commercialization, economic simulation, regression analysis, market share

Zusammenfassung ■ **Die Klimareserve: ein Instrument zur Optimierung der Weinvermarktung?**

Die Einführung einer Klimareserve für die Chasselas vinifiziert in der AOC Kategorie ermöglicht es, eine bestimmte Menge an Trauben zu ernten, die später als Wein vermarktet wird. Der Verkauf wäre bis zur Genehmigung der zuständigen Behörde untersagt. Gemäss den durchgeführten Simulationen würde der Anstieg des Konsums im Zusammenhang mit der Freigabe der Klimareserve zwischen 2 und 10 Millionen Liter pro Waadtländer Weinregion betragen (2000–2018). Während des untersuchten Zeitraums konnte für die Chasselas ein Umsatzanstieg für die Waadtländer AOC Regionen zwischen 1,2% und 3,3% festgestellt werden. Die Klimareserve könnte ein ergänzendes System zu den (bereits bestehenden) Produktionsbeschränkungen sein. Diese aktuelle Regelung hat keinen wesentlichen Einfluss auf die in den Handel gebrachten Mengen. Mit dem neuen Instrument könnten aussergewöhnliche und teure Massnahmen wie die Herabstufung von Wein (2013–2020) vermeiden werden. Sie ermöglicht auch die Berücksichtigung klimatischer Risiken und pflanzenhygienischer Probleme.

Riassunto ■ **La Riserva climatica: uno strumento per ottimizzare la commercializzazione del vino?**

L'introduzione di una Riserva climatica per il Chasselas vinificato in categoria AOC offre la possibilità di raccogliere un quantitativo di uve la cui commercializzazione in vino sarebbe differita, fino all'autorizzazione dell'autorità competente. Secondo le simulazioni effettuate a livello del canton Vaud (2000–2018), l'aumento dei consumi legato alla liberazione della Riserva climatica sarebbe compreso tra 2 e 10 milioni di litri per regione vinicola vodese. Nel periodo analizzato si possono osservare degli aumenti di cifre d'affari per le regioni vodesi AOC tra l'1,2% e il 3,3% per il Chasselas. La Riserva climatica potrebbe costituire un sistema complementare a quello dei limiti di produzione (già esistente) che non consente di influenzare in modo significativo sui quantitativi immessi sul mercato. Questo nuovo strumento offre la possibilità di evitare l'adozione di misure eccezionali e costose come il declassamento (2013–2020), di far fronte ai rischi climatici e ai problemi fitosanitari.